

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-241.

Loi pour faire droit à Elaine Redmond.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Elaine Redmond, demeurant en la ville de Saint-Eustache-sur-le-Lac, province de Québec, épouse de James Allan Redmond, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le huitième jour de mars 1952, en ladite ville, et qu'elle était alors Elaine Gleeson; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.